



# fiche sécurité

*Etant propriétaire d'une piscine à usage familial vous avez la responsabilité de protéger tous ceux qui l'utilisent. Voici les principales recommandations que vous lirez attentivement :*

## **La loi impose l'installation d'un dispositif de sécurité normalisé autour de toutes les piscines enterrées privées qui sont en plein air :**

*Décret - 499, du 7 juin 2004.*

**Système d'alarme** devant correspondre à la norme NFP90-307 a1.

**OU Barrières de protection** qui doivent respecter la norme NF P90-306

**OU Couverture de bassin** respectant la norme NF P90-307

**OU Abri** soumis à la norme NF P90-308

*Les propriétaires ont bien sûr le libre arbitre pour le choix du dispositif normalisé. Dans tous les cas, la piscine ou toute autre construction contenant de l'eau ne doit jamais trouver sa place sous un fil électrique aérien. Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables, lesquels doivent exercer une surveillance constante et active.*

*La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous !  
Le risque est maximum lorsque les enfants ont moins de 5 ans.  
L'accident n'arrive pas qu'aux autres ! **Soyez prêt à y faire face !***

## **Surveillez et agissez :**

- ▣ La surveillance des enfants doit être rapprochée et constante.
- ▣ Désignez un seul responsable de la sécurité.
- ▣ Renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs dans la piscine
- ▣ Imposez un équipement personnel de flottaison (personne ne sachant pas nager).
- ▣ Apprenez à nager à vos enfants dès que possible.
- ▣ Mouillez nuque, bras et jambes avant d'entrer dans l'eau.
- ▣ Apprenez les gestes qui sauvent et surtout ceux spécifiques aux enfants.
- ▣ Interdisez le plongeon ou les sauts en présence de jeunes enfants.
- ▣ Interdisez la course et les jeux vifs aux abords de la piscine.
- ▣ N'autorisez pas l'accès à piscine sans gilet ou brassière pour un enfant ne sachant pas bien nager et non accompagné dans l'eau.
- ▣ Ne laissez pas de jouets à proximité et dans le bassin qui n'est pas surveillé.
- ▣ Maintenez en permanence une eau limpide et saine.
- ▣ Stockez les produits de traitement d'eau hors de la portée des enfants.

## **Prévoyez :**

- ▣ Téléphone accessible près du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous téléphonez.
- ▣ Bouée et perche à proximité du bassin.

## Par ailleurs, certains équipements peuvent contribuer à la sécurité :

- ❑ Détecteur électronique de passage ou de chute, en service et opérationnel
- Barrière de protection dont le portail sera constamment maintenu fermé (par exemple une haie ne peut-être considérée comme une barrière).
- ❑ Couverture de protection manuelle ou automatique correctement mise en place et fixée.

**MAIS ILS NE REMPLACENT EN AUCUN CAS UNE SURVEILLANCE RAPPROCHÉE.**

### En cas d'accident :

1. Sortez l'enfant de l'eau le plus rapidement possible.
2. Appelez immédiatement du secours et suivez les conseils qui vous seront donnés.
3. Remplacez les habits mouillés par des couvertures chaudes.

### Mémoriser et afficher, près de la piscine, les numéros de premiers secours :

❑ Pompiers : (18 pour la France)

❑ SAMU : (15 pour la France)

❑ Centre antipoison :

Région	Centre anti-poison	Téléphone
Centre	Angers	02 41 48 21 21
Pays de Loire		
Aquitaine	Bordeaux	05 56 96 40 80
Poitou Charentes		
Hauts Normandie	Lille	N° INDIGO 0 825 81 28 22
Nord Pas de Calais		
Picardie		
Auvergne	Lyon	04 72 11 69 11
Rhône Alpes		
Corse	Marseille	04 91 75 25 25
Languedoc Roussillon		
Provence Alpes		
Côte d'Azur		
Réunion		

Région	Centre anti-poison	Téléphone
Bourgogne	Nancy	03 83 32 36 36
Champagne Ardennes		
Lorraine		
Ile de France	Paris	01 40 05 48 48
Antilles		
Guyanne		
Basse normandie	Rennes	02 99 59 22 22
Bretagne		
Alsace	Strasbourg	03 88 37 37 37
Franche comté		
Limousin	Toulouse	05 61 77 74 47
Midi-Pyrennées		

### Vigilance et bon sens :



- ❑ Ne pas laisser un enfant se baigner seul
- ❑ Ne pas laisser des enfants se baigner sans surveillance
- ❑ Ne pas courir autour de la piscine
- ❑ Attendre au minimum 1 heure après le repas pour se baigner
- ❑ Interdire les jeux violents dans ou autour de la piscine
- ❑ Ne pas se baigner lorsqu'il y a un risque d'orage
- ❑ Garder tout appareil électrique éloigné de la piscine
- ❑ Etc...